Recherches sociographiques



David MILNE, The Canadian Constitution. The Players and the Issue in the Process that has Led from Patriation to Meech Lake to an Uncertain Future

Guy Tremblay

Volume 35, Number 1, 1994

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056832ar DOI: https://doi.org/10.7202/056832ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print) 1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Tremblay, G. (1994). Review of [David MILNE, The Canadian Constitution. The Players and the Issue in the Process that has Led from Patriation to Meech Lake to an Uncertain Future]. Recherches sociographiques, 35(1), 103-105. https://doi.org/10.7202/056832ar

Tous droits réservés ${\mathbb C}$ Recherches sociographiques, Université Laval, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



s'interroger sur la distance réellement parcourue par delà les limites de l'historiographie traditionnelle.

Richard LARUE

Département d'histoire,	
Université du Québec à	Montréal

David MILNE, The Canadian Constitution. The Players and the Issues in the Process that has Led from Patriation to Meech Lake to an Uncertain Future, Toronto, James Lorimer & Co., 1991, 374 p.

Le volume de David Milne constitue en fait la troisième édition d'un travail sur les enjeux de la réforme constitutionnelle durant la dernière décennie. Une nouvelle édition s'imposait, pour rendre compte de l'entente de Charlottetown et du référendum qui l'a rejetée. Il suffisait d'ajouter un chapitre à ce livre déjà fort bien divisé, grâce à des repères essentiellement temporels.

L'intérêt du livre ne réside toutefois pas seulement dans son actualité. C'est un résumé pénétrant de la masse d'événements, de documents et de courants de pensée qui a caractérisé la frénésie constitutionnelle canadienne depuis le référendum sur la souveraineté-association. La synthèse que l'auteur nous présente aborde chacune des dimensions significatives de la réforme en cause et résulte manifestement d'un travail considérable.

Plus de la moitié du texte porte sur la période de deux ans qui a débouché sur le rapatriement de 1982. Il s'agit là, de fait, de l'opération qui a provoqué le questionnement qui charge toujours l'atmosphère du pays. Généralement perçu comme un «coup de force» au Québec, le rapatriement a souvent donné lieu à des analyses centrées sur les préoccupations de cette province. Si seul le Québec a refusé d'avaliser le nouvel ordre de 1982, il ne s'ensuit pas que tous les développements politiques ultérieurs doivent être perçus à travers ce prisme. À cet égard, le travail de Milne est particulièrement intéressant.

Sa perspective est en effet canadienne, et elle l'est d'une manière qui fait bien ressortir les contradictions existentielles du pays. Sans du tout négliger les paramètres québécois du problème, Milne les replace dans un contexte plus global. Il est rafraîchissant de lire une réflexion sur la dynamique constitutionnelle non axée sur l'égotisme québécois.

Une autre qualité de l'ouvrage tient à son réalisme. L'auteur conclut d'ailleurs sur une note pessimiste. Dans le corps de l'exposé, sont relevés en ce sens l'effet centralisateur de la Charte canadienne, l'attitude machiavélique de Trudeau, la volonté de mettre le PQ à sa place, la stratégie fédérale d'isoler le Québec et l'hypocrisie du Canada anglais quant à l'utilisation de la clause nonobstant.

Par contre, j'ai tiqué à divers endroits. On peut lire par exemple qu'après le référendum, «the status quo was never an option» (p. 61), mais cela est contredit un peu plus loin par une

citation de Trudeau lui-même (p. 67). On peut lire aussi (p. 123) que l'adhésion du Québec à une nouvelle formule d'amendement le 16 avril 1981 accroissait dans l'esprit de son gouvernement les chances du séparatisme. (À mon avis, cela s'est fait dans le simple but de contrer le projet fédéral). Par ailleurs, l'accord du lac Meech est perçu comme minant le bilinguisme au Canada, un peu à la Trudeau. Enfin, l'auteur considère le multiculturalisme canadien et sa diversité raciale opposés à l'homogénéité francophone québécoise (p. 300), comme si la langue anglaise était la seule à pouvoir accommoder des personnes de races et de cultures différentes. Il reste évidemment impossible de traiter de la quadrature du cercle sans faire sourciller ses lecteurs par moments.

The Canadian Constitution adopte primordialement une approche de science politique. L'auteur enseigne d'ailleurs la politique canadienne à l'université de l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, les principaux aspects juridiques du contentieux constitutionnel de la dernière décennie sont également discutés —et ils le sont fort valablement.

C'est le cas du développement exposant la décision historique qu'a rendue la Cour suprême en septembre 1981 (jugeant légal, mais contraire à une convention constitutionnelle, le projet de rapatriement de l'époque). L'auteur aurait pu présenter cette décision plus simplement, de la façon binaire dont la Cour elle-même l'a conçue, sans trébucher sur les expressions alambiquées (comme «constitutionnally required») utilisées par les avocats. Milne souligne d'ailleurs qu'il désire écrire aussi pour le citoyen ordinaire. Il reste que sa critique de la position majoritaire sur l'aspect légal est convaincante, comme son évaluation de l'impact crucial qu'a eu la décision sur le cours des choses.

Aussi, on trouve dans le dernier chapitre un excellent résumé de la jurisprudence ayant appliqué la Charte canadienne des droits. L'auteur relève à cette occasion l'effet «mythologique» de la Charte sur la population et les limites pratiques à la revendication de ses droits fondamentaux.

Mises à part quelques coquilles, les affirmations juridiques discutables sont rares. Ainsi lit-on que le gouvernement du PQ dérogeait systématiquement à trois articles de la Charte canadienne (p. 194-195), alors qu'il s'agissait plutôt de dix articles. On lit aussi (p. 291) que ce serait sur la base de l'article 43 de la formule d'amendement que le Québec voulut, après Meech, négocier seul à seul avec Ottawa — mais le Québec savait sûrement que cet article ne peut permettre à une province de s'aménager un statut particulier de connivence avec le fédéral.

Une question juridique tout aussi pointue est traitée d'une curieuse façon. Dans la chronologie détaillée au début du livre, l'auteur indique que le 19 juin 1989 Gordon Robertson a écrit dans le *Globe and Mail* que Meech n'était peut-être pas soumis à un délai de trois ans. Or nulle part ailleurs dans le volume l'auteur ne revient sur la question. Compte tenu de l'importance des événements de juin 1990, le mois de la supposée date limite, il me semble qu'on aurait dû soit taire le problème dans la chronologie (si on le trouvait futile), soit autrement lui donner une réponse quelque part.

Somme toute, le livre de Milne est une présentation fort valable de la problématique constitutionnelle contemporaine au Canada. Des préoccupations utilitaires ont manifestement présidé à sa conception. C'est ainsi que les textes des projets pertinents se trouvent reproduits en annexe. La chronologie que j'ai évoquée est bien détaillée. Et trois tableaux sont présentés

dans le texte, dont un qui résume les arguments pour et contre Meech qui ont été mis de l'avant durant le débat.

	Guy Tremblay
Faculté de droit,	
Université Laval.	

Collectif, Référendum, 26 octobre 1992: les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales, Montréal, Les Éditions St-Martin, 1992, 225 p.

Ce livre s'inscrit dans la lignée des multiples documents publiés durant la période préréférendaire et référendaire d'octobre 1992. Il s'agit d'un ouvrage collectif regroupant les commentaires et opinions de vingt universitaires sur le sens et la portée de l'entente constitutionnelle intervenue le 28 août 1992 à Charlottetown entre les Premiers ministres du Canada et les représentants des communautés autochtones. Selon ses concepteurs, ce livre avait deux objectifs: 1) «éclairer les citoyens sur les offres fédérales» (p. 7) et 2) «combattre l'obscurantisme et alimenter le débat démocratique sur les vrais enjeux du référendum» (p. 8). Mais cet ouvrage constitue bien plus un plaidoyer en faveur du NON et un réquisitoire contre les offres fédérale; il fut d'ailleurs publié en pleine campagne référendaire. Même si plusieurs textes ont paru dans les journaux, certaines contributions demeurent originales et méritent d'être lues afin de bien comprendre ce nouvel épisode de l'histoire constitutionnelle canadienne.

L'ouvrage cherche d'abord à situer historiquement l'entente de Charlottetown par rapport aux principales demandes constitutionnelles du Québec. D'entrée de jeu, André BERNARD résume, d'ailleurs fort bien, les revendications du Québec depuis le début du siècle, principalement en matière de partage des pouvoirs. Il rappelle entre autres la position adoptée par le Premier ministre Louis-Alexandre Taschereau lors de la Conférence fédéraleprovinciale de 1927 qui affirmait que «les provinces ont continuellement à combattre pour sauvegarder les droits qui leur appartiennent » (p. 12). Tous les Premiers ministres du Québec depuis ce temps ont cherché à obtenir le respect de leurs pouvoirs par les autorités fédérales, surtout que celui-ci, grâce à son pouvoir de dépenser, est intervenu dans plusieurs domaines de juridiction provinciale. André Bernard fait également le parallèle avec les demandes du Québec au début des années 1970 en matière de culture et de communications; la démarche suivie à l'époque par le PLQ s'apparente assez à celle ayant mené au rapport Allaire puisqu'il s'agissait, sous le leadership de Jean-Paul L'Allier, d'acquérir une certaine autonomie dans des secteurs jugés essentiels pour le développement social et culturel du Québec. Mais le Premier ministre Bourassa demeurera hésitant, tout comme en 1992, et fera des sauts de voltige afin de faire endosser par les membres de son parti une position moins revendicatrice.

Gérard Boismenu propose quant à lui une comparaison des plus pertinente et originale entre les rapports Gérin-Lajoie et Allaire. Le premier fut rédigé au lendemain de la défaite électorale des troupes de Jean Lesage en juin 1966. Le rapport Gérin-Lajoie, document